



Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Bénédicte BOSSARD, Xavier RIPOCHE, Adjoint, Louis-Marie BAUMIER, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOUIN, Nathalie JOLIVET, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Roland GERFAULT (pouvoir à Joël LANDREAU), Monique GUINAUDEAU (pouvoir à Bénédicte BOSSARD), Geneviève GAILLARD.

Secrétaire de séance élu : Joseph CAILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A) Commission Finances

Le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2014 a été remis aux Conseillers. Plusieurs sujets évoqués seront repris dans l'ordre du jour de la séance.

Lotissement de l'Épinay : Mr le Maire rappelle que la 1^{ère} esquisse établie par les bureaux d'études comportait 103 logements dont 44 logements en superposé (maxi R+2). Comme demandé, les urbanistes ont réétudié le projet en présentant une 2^{ème} esquisse de 107 logements (tous individuels) avec, pour conséquence, une augmentation du linéaire de voirie de 30 % et des surfaces cessibles réduites d'autant.

Il est précisé que ces 2 propositions respectent les dispositions du SCOT sur la densification : 18 logements/ha.

Pour avancer sur le dossier, Mr le Maire invite le Conseil à débattre sur le taux de logements superposés paraissant optimal, sachant que cet indicateur conditionnera l'aménagement d'ensemble.

Un équilibre est à trouver pour que ce futur lotissement, à concevoir dans le respect des contraintes administratives fixées, soit attractif pour les futurs acquéreurs dont il est difficile de définir le profil. Un consensus est trouvé sur la base de 30 % (incluant les 15 % de logements locatifs sociaux obligatoires).

Ces éléments seront communiqués aux bureaux d'études avant la prochaine rencontre du 18 décembre 2014.

Liaison douce en centre-bourg : Le Conseil suit l'avis de la commission Urbanisme sur l'utilité d'aménager une liaison douce depuis la rue du sacré Cœur vers la rue Augustin Vincent et l'opportunité d'engager une réflexion sur la parcelle AA 629, propriété de la famille CHENE.

B) Affaires sociales

Le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2014 est remis aux Conseillers.

- **Collecte de la banque alimentaire** : succès pour cette opération qui s'est déroulée sur 2 jours de collecte avec forte implication des personnes bénévoles marquée par une solidarité intergénérationnelle. Remerciements à tous ceux qui ont donné de leur énergie et de leur temps pour cette action caritative.

- **Conseil Municipal des Enfants** :

- la date du 9 avril 2015 est envisagée pour la journée « sécurité routière »,
- les enfants ont été sollicités pour proposer un nom pour le restaurant scolaire, considérant qu'ils sont les principaux utilisateurs de cet espace communal.

C) Sport

Xavier RIPOCHE présente l'esquisse de travaux comprenant la zone 1 (réaménagement de la partie vestiaires-sanitaires) et zone 2 (construction de la salle de convivialité). Le cabinet BAUMANN retravaille le dossier pour prendre en compte les observations de la commission et présenter, début janvier 2015, l'APS et le dépôt du permis de construire.

D) Culture

- **Marché de Noël du 6 décembre** : logistique assurée conjointement par le Comité des Fêtes et le collectif « marché ». Nouveauté 2014 : organisation d'une bourse aux jouets.

- **Comité des Fêtes** - bilan de l'AG – année 2014 : résultats financiers positifs malgré les conditions climatiques difficiles lors des manifestations extérieures, mais motivation intacte des responsables pour 2015 avec une grande fête musicale prévue fin juin pour les 25 ans de l'association.

E) Affaires scolaires – école Grain de Soleil

Le projet de regroupement des écoles sur le site de la Biroterie a été présenté lors de l'Assemblée Générale. L'engagement définitif n'est pas pris à ce jour dans l'attente de la validation du plan de financement. La vente du terrain communal à l'Association Angevine est reportée en 2015.

SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATION

N°2014-12-02/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

34 rue de la Libération : immeuble bâti cadastré section AA n°525, 512 et 165 d'une contenance totale de 241 m²,

34 rue du Calvaire : immeuble bâti cadastré section AB n°161 d'une contenance de 836 m²,

3 rue du Logis : immeuble bâti cadastré section AA n°205 d'une contenance de 845 m².

N°2014-12-02/02

Objet : Dénomination d'un lieu-dit « Les Quatre Vents »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer « Les Quatre Vents » le lieu-dit où sont implantées les habitations cadastrées B1742 et B1744.

INVITE Monsieur le Maire à communiquer cette décision au Centre des Impôts Fonciers de Cholet – service du cadastre.

N°2014-12-02/03

Objet : Budget communal 2014 – lotissement de l'Etouble – décision modificative n°2

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant les écritures de stock à réaliser en fin d'exercice comptable

DECIDE, à l'unanimité, de modifier le budget communal 2014 du lotissement de l'Etouble comme suit :

Article	Dépenses de fonctionnement	Montant	Article	Recettes de fonctionnement	Montant
			7015	Vente de terrains aménagés	-366 000 €
			7133	Ecriture de stocks	+366 000 €
	Total	0 €		Total	0 €

Article	Dépenses d'investissement	Montant	Article	Recettes d'investissement	Montant
3355	Ecriture de stocks	+366 000 €	1641	Emprunt	+366 000 €
	Total	+366 000 €		Total	+366 000 €

N°2014-12-02/04

Objet : Budget communal 2014 : décision modificative n°3

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Considérant la nécessité d'ajuster le budget 2014 pour prendre en compte les écritures liées au reversement conventionnel de fiscalité entre les Communes de la CCMS

DECIDE de modifier le budget communal 2014 comme suit :

Libellés	Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Reversement conventionnel de fiscalité	739113	5 200 €		
Dépenses imprévues	022	-3 400 €		
Autres reversements de fiscalité			7328	1 800 €
Total		1 800 €		1 800 €

N°2014-12-02/05

Objet : Création d'un poste contractuel au 1^{er} janvier 2015 – Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du surcroît de travail administratif au service urbanisme dû à l'absence temporaire d'un agent titulaire ainsi que de la poursuite du classement des archives.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié - article 3 : recrutement d'un agent non titulaire,

Vu les dispositions de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 - alinéa 2 : pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que les tâches désignées ci-dessus sont à accomplir dès que possible,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, pour effectuer les tâches administratives de suppléance d'urbanisme et de classement des archives,

DONNE son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la Commune,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

N°2014-12-02/06

Objet : Adhésion au service « Autorisations du Droit des Sols » du Pays des Mauges

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat n'assurent plus l'instruction des autorisations du droit des sols.

Afin de pourvoir à ce retrait, il a été décidé de créer un service ADS à l'échelle du Pays des Mauges. Les principes généraux d'organisation de ce service sont présentés au Conseil Municipal.

Il convient que les communes se positionnent quant à l'adhésion à ce service ADS, sachant que dans un deuxième temps, en janvier, sera proposée une convention tripartite (Pays – CCMS – Commune) précisant les principes et modalités précises de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer au service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols mis en place par le Syndicat Mixte du Pays des Mauges.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le **CHARGE** d'informer les services de la Communauté de Communes Moine et Sèvre ainsi que du Pays des Mauges.

SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) Travaux en cours

- Lotissement de l'Etouble : l'entreprise CREPEAU a réalisé la signalisation horizontale (y compris la reprise des passages pour piétons non conformes). EUROVIA a terminé l'application de la résine gravillonnée et doit hydrocruer des réseaux. Réception des travaux le 9 décembre 2014.
- Zone de la Biroterie : l'entreprise ARBORA réalise les plantations de végétaux correspondant à la 2^{ème} tranche du marché. Réception des travaux fixée au 8 décembre 2014.
- Rue Simone Veil : la CCMS a validé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable et de finition de la chaussée en enrobé.

B) Règlement d'utilisation et de location des salles communales

La commission « affaires sociales » a élaboré un document réglementant l'usage des salles communales aux associations et particuliers. Le contenu du document n'appelant pas d'observations, un arrêté du Maire sera pris pour le rendre exécutoire au 1^{er} janvier 2015.

C) Structures intercommunales : CCMS

- Flash 10 - Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois de décembre.
- PLUI – présentation du diagnostic agricole aux agriculteurs et membres des commissions urbanisme le 15 décembre 2014 à La Renaudière.
- Plan de gestion de l'herbe : restitution des données le 14 janvier 2015.

D) Divers

a. Situation de l'emploi

Pôle Emploi recense 130 demandeurs d'emploi fin Octobre 2014 (53 hommes et 77 femmes) dont 106 indemnisés et 24 non indemnisés.

b. Voisins vigilants

Ce dispositif d'alerte destiné à lutter contre la petite délinquance sera présenté aux Conseillers Municipaux par la Gendarmerie le 5 décembre 2014.

c. Ecole publique « les Peupliers »

Le compte-rendu du Conseil d'école du 18 Octobre 2014 est remis aux conseillers et commenté par Dominique POHU.

🗓 Dates à retenir

Conseil Municipal : mardi 6 janvier 2015 à 20h00

Cérémonie des vœux : samedi 10 janvier 2015 à 11h00